



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 septembre 2010, 20H30.

Date de la convocation : 13 septembre 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : /

Pouvoirs : /

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

CM 09/2010

☒ Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2010 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

1) Désignation des diverses délégations.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il va devoir désigner en son sein les nouveaux délégués des structures intercommunales. Après avoir expliqué aux nouveaux membres du Conseil le rôle de ces organismes, les délégués sont répartis comme suit :

⇒ Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze :

2 titulaires : Pascale CATHERIN et Jean LAURENT

2 suppléants : Jacques PÉNIN et Denis CATHERIN

⇒ Syndicat d'endiguement de Pont de Vaux à Feillens :

3 titulaires : Thierry BOYAT, Stéphane ARNAL et Christian CATHERIN

1 suppléant : Jean Luc BENOIT

⇒ Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain :

1 titulaire : Jean Luc BENOIT

1 suppléant : François DUBY

⇒ Association de gestion de la MARPA :

2 titulaires : Christian LACROIX et Jacques PENIN

⇒ Communauté de Communes du Pays de Bâgé :

4 titulaires : Daniel DESROCHES, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Arnaud COULON

4 suppléants : Denis LARDET, Thierry BOYAT, François DUBY, Jacques PENIN.

⇒ Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires :

4 titulaires : Denis LARDET, Denis BOYAT, Denis CATHERIN, Daniel DESROCHES

⇒ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Président : Daniel DESROCHES

4 titulaires : Thierry BOYAT, Marie Eve BOYAT, Olivier FAVRE, Pascale CATHERIN

⇒ Comité de Jumelage :

1 titulaire : Christian CATHERIN

1 suppléant : Ludovic DESMARIS

⇒ Correspondant de la "Prévention Routière" : Ludovic DESMARIS

⇒ Correspondant "Défense" : Pascale CATHERIN

2) Définition et désignation des diverses commissions.

Le Conseil désigne ensuite les membres des commissions municipales.

⇒ Commission VOIRIE - Responsable : Pascale CATHERIN

Membres : Thierry BOYAT, Jean Luc BENOIT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL

⇒ Commission FINANCES - Responsable : Daniel DESROCHES

Membres : Jean Luc BENOIT, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Denis LARDET, Denis BOYAT, Luc VOISIN, François DUBY, Denis CATHERIN

⇒ Commission ASSAINISSEMENT - Responsable : Jean Luc BENOIT

Membres : Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Jean LAURENT

⇒ Commission ENVIRONNEMENT - Responsable : Jean Luc BENOIT

Membres : Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS

⇒ Commission BATIMENTS - Responsable : Denis LARDET

Membres : Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS

⇒ Commission URBANISME - Responsable : Denis LARDET

Membres : Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT

⇒ Commission VIE SOCIALE - Responsable : Josiane FEYDEL

Membres : François DUBY, Jean Luc BENOIT, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Denis BOYAT, Olivier FAVRE

⇒ Commission COMMUNICATION - Responsable : Denis BOYAT

Membres : Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Ludovic DESMARIS

⇒ Commission d'Appel d'Offres :

3 titulaires : Jacques PENIN, Denis LARDET, Stéphane ARNAL

3 suppléants : Jean Luc BENOIT, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN

La commission illuminations est supprimée, les décisions relatives aux décorations de Noël seront abordées en Conseil, ce dernier ne souhaitant pas réaliser des dépenses trop importantes dans ce domaine.

De même, concernant le fleurissement, il est envisagé de mettre en place un comité de fleurissement, faisant appel à des personnes extérieures au Conseil.

3) Télétransmission des actes des collectivités locales : désignation du nouveau mandataire de certification.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal que la transmission des actes de la Commune au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations) se fait par télétransmission. Le Maire sortant était mandataire de certification des actes. Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation d'être désigné comme nouveau mandataire.

Le Conseil, par vote à mains levées, et à l'unanimité, désigne Monsieur Daniel DESROCHES, Maire, nouveau mandataire de certification à effet au 13 septembre 2010, et maintient Audrey JOSA, Secrétaire Générale, responsable de la télétransmission.

4) Fixation de l'indemnité du Receveur municipal.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il doit délibérer pour l'attribution des indemnités du Receveur, Monsieur SEBERT. Ces indemnités permettent à la Commune de bénéficier du concours du Receveur pour des prestations de conseil, d'assistance budgétaire, économique, financière, comptable, ainsi que d'une aide à la confection du budget. Luc VOISIN explique au Conseil que les communes ont l'habitude d'accorder cette indemnité à taux plein lorsqu'elles sont satisfaites des prestations, ce qu'avait décidé le précédent Conseil.

A mains levées, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde au Receveur l'indemnité au taux maximum.

5) Fixation de l'indemnité du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer les indemnités du Maire et des Adjoints. Il précise que le montant maximal pouvant être alloué au Maire s'élève à 43% de l'indice 1015, soit 1608.74€ brut par mois, et celui alloué au Adjoints à 16.50% du même indice, soit 617.31€ brut par mois.

Monsieur le Maire explique que vu le travail qui attend les adjoints et les nouvelles responsabilités qui leur incombent, il souhaite que chacun puisse obtenir ces indemnités au taux maximum prévu par la loi. Christian LACROIX soutient ce choix. Denis CATHERIN et François DUBY font savoir au Conseil qu'ils pensent que l'indemnité des cinq Adjoints (nombre maximum légal) pourrait être revue à la baisse afin d'envoyer un signe positif aux contribuables de la Commune.

Monsieur le Maire précise que si les conseillers pourront être indemnisés de leurs frais de déplacement, les Adjoints et le Maire ne percevront que cette indemnité.

Par vote à bulletin secret, le Conseil décide d'accorder au Maire l'indemnité à taux maximum, avec 18 voix pour et une abstention. Même décision pour les Adjoints, avec 12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

6) Informations et questions diverses.

⇒ Denis BOYAT explique au Conseil que les commissions devront rédiger leurs comptes rendus et les envoyer à la mairie qui les fera passer à l'ensemble des conseillers municipaux. L'ordinateur portable est mis à disposition des commissions, afin qu'elles puissent travailler et enregistrer leurs données sur le serveur, notamment pour les articles du site internet.

Il fait savoir qu'il va reprendre contact avec l'entreprise DSFI qui s'occupe du site internet de la Commune. Il compte également fixer une réunion avec Comimpress qui s'occupe de l'impression des Manziat infos et du bulletin annuel. Il invite les conseillers qui possèdent des photos intéressantes de Manziat à les lui communiquer pour le prochain Manziat infos.

La réunion pour le calendrier des fêtes est fixée au lundi 4 octobre 2010 à 19h00, celle du bulletin annuel à 20h00. Les commissions fixent ensuite la date de leur première réunion.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une lettre anonyme a été adressée à la Mairie afin de dénoncer l'état dans lequel les agriculteurs laissent les routes.

L'éventualité de créer un comité consultatif avec les agriculteurs, qui ne sont plus représentés au Conseil, est évoquée par Monsieur le Maire.

⇒ Christian LACROIX demande une précision sur la manière dont sont abordées les questions diverses. Monsieur le Maire précise donc que les questions peuvent être adressées à la mairie avant le Conseil, ou simplement être posées le soir même, même si la réponse ne peut pas forcément être donnée immédiatement.

⇒ Jacques PENIN a entendu dire que le devant du CPI serait goudronné, alors qu'il avait été précédemment conclu que le Chemin des Carons serait refait ultérieurement et qu'aucune dépense ne devait être faite sur ce dernier. Denis LARDET explique alors que la route ne va pas être goudronnée, mais qu'un trottoir va être réalisé devant le CPI afin de laisser les abords propres, sans engendrer de coût supplémentaire aux travaux.

⇒ Christian CATHERIN indique que la Rue de la Résistance est abîmée par des trous. Jean Luc BENOIT explique que l'entreprise De Gata a été relancée plusieurs fois.

⇒ François DUBY demande s'il ne serait pas possible d'organiser une réunion avec les personnes concernées par le SPANC (assainissement non collectif) afin de les informer sur les cotisations qui vont leur être demandées.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que comme tous les ans, le 6 novembre aura lieu le Banquet du Conseil, qui rassemble les conseillers, les agents communaux et les pompiers. Il se déroulera cette année au Café des Sports.

⇒ Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 29 septembre à 20h30.

⇒ Avant de lever la séance, Pascale CATHERIN indique à chaque conseiller le quartier qui lui est attribué pour la distribution du Manziat infos. Il est envisagé de distribuer le Manziat infos de fin d'année ainsi que le bulletin mi décembre, durant les vacances de Noël.

(Séance levée à 22h40)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,